

<b>Destinataires :</b>	Médecins Professionnels de la santé et des services sociaux
<b>Expéditeurs :</b>	Docteur Daniel Murphy, directeur des services professionnels et affaires médicales universitaires Julie Darveau, directrice des soins infirmiers Luc Méthot, directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum SAPA
<b>Date :</b>	29 octobre 2024
<b>Objet :</b>	Formation disponible - Demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM)

---

En complément de la note du 23 octobre sur les demandes anticipées d'aide médicale à mourir, nous vous informons que le **premier bloc** de la formation sur les **principes et pratiques entourant la Loi concernant les soins de fin de vie** a été déployé sous la responsabilité de l'équipe de la Formation Continue Partagée (FCP) du CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier université de Sherbrooke.

1. Le premier bloc de cette formation, d'une série de quatre blocs, est à prioriser pour les professionnels de la santé et des services sociaux concernés par le soutien aux usagers et leurs proches dans leur accueil d'une demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM). Il contient trois modules d'activité :
  - **Module 1** : explore l'encadrement législatif qui guide la pratique de l'AMM au Québec en 2024;
  - **Module 2** : aborde les processus entourant une demande contemporaine d'AMM;
  - **Module 3** : traite de la demande anticipée d'AMM.

En complément de cette formation, un webinaire sera offert sous peu pour expliquer le cheminement des DAAMM.

2. Pour l'ensemble du personnel, cette formation est recommandée également. Les cibles et échéances seront convenues avec les directions cliniques.

La formation de **3 h** est accessible en ligne asynchrone (« e-learning » à partir d'un logiciel auteur, de Moodle ou autoportante : animation, didacticiel, tutoriel, vidéo, webinaire enregistré) soit suivie par tous les médecins, les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), autres professionnels de la santé et des services sociaux et le personnel d'encadrement du CCSMTL.

Au terme de cette formation, le personnel clinique visé aura atteint les objectifs d'apprentissage suivants :

- Résumer les changements législatifs découlant de la *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*;
- Comprendre l'encadrement législatif entourant l'aide médicale à mourir (AMM);
- Distinguer les processus liés aux demandes contemporaines et aux demandes anticipées d'AMM;
- Comprendre son rôle et le rôle des différents professionnels de la santé par rapport à l'AMM.

### **Accès à la formation**

**Étape 1** – Connexion Environnement numérique d'apprentissage (ENA) provincial :  
<https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>

- Indiquez votre établissement;
- Nom d'utilisateur : Utilisez votre nom d'utilisateur habituel, celui avec lequel vous ouvrez une session Windows sur un poste de travail CCSMTL;
- Cliquez sur connexion.

**Étape 2** – Choisir la formation **Principes et pratiques entourant la Loi concernant les soins de fin de vie**

- Tapez le numéro 16706 dans le moteur de recherche ou cliquez sur le lien suivant :  
<https://fcp.rtss.qc.ca/enrol/index.php?id=16706>

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration dans la contribution à la qualité des soins offerts par notre établissement.